

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 12 août 2019 à vingt heures au centre municipal, situé au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Sylvain Roy sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Sont absents messieurs les conseillers Marc-Antoine Thibault, Patrice Boisjoli et Lucien Thibault

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures une.

19-08-183

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
 - .1 Séance ordinaire du 8 juillet
 - .2 Séance extraordinaire du 7 août
4. Suivi du dernier conseil – Fossé chemin Grande Ligne et statistiques du panneau de vitesse chemin et montée Grande Ligne.
5. Première période de questions du public (15 minutes)
6. Contrats et services
 - .1 Remplacement de ponceaux (R)
 - .2 Octroi de contrat – Lignage (R)
 - .3 Volet 1 et Volet 2 mesures d'urgence – achat – date limite 9 novembre
 - .4 Déneigement et déglacage des trottoirs au noyau villageois
 - .5 Panneau d'arrêt lumineux – subvention
 - .6 Contrat Pleine Terre – Branche 58 de la rivière des Fèves
7. OMH
 - .1 Budget révisé – 100 \$ – 500 \$ (R)
8. Dérogation mineure
 - .1 1, rue du Mémorable (R)

9. Démissions :
 - .1 Marc-Antoine Thibault
 - .2 Julie Roy
10. Finances
 - .1 Adoption des dépenses (R)
 - .2 Postes budgétaires – Dépassement
 - .3 Rapport financier juin 2019 – Immobilisation
11. Dossier égout – État de la situation – Rapport des boues
12. Correspondances au conseil
 - .1 – CPTAQ – Dossier Daniel Barrette
 - .2 – MRC de Beauharnois-Salaberry – Branche 58
13. Rapport des élus
14. Dépôt des rapports internes
 - .1 Inspecteur en bâtiment :
 - a) Statistiques des permis et des certificats – mois de juillet 2019 – Sommaire et détaillé
15. *Varia*
 - .1
16. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
17. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. **Procès-verbal**

19-08-184

3.1 **Séance ordinaire du 8 juillet 2019**

Il est proposé monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 tel que déposé.

ADOPTÉ

19-08-185

3.2 **Séance extraordinaire du 7 août 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 août 2019 avec la modification suivante :

- Corriger le mot ordinaire par extraordinaire dans l'introduction;
- Enlever « et le point varia en italique ouvert » dans l'adoption de l'ordre du jour.

ADOPTÉ

4. **Suivi du dernier conseil**

Le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, fait le suivi du dossier du nettoyage de fossé sur le chemin Grande Ligne.

Le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, fait état des données du panneau de vitesse installé à la hauteur du coin du chemin et de la montée Grande Ligne qui ont été analysées.

5. Première période de questions du public

Un citoyen demande qu'un suivi des entretiens à effectuer sur le terrain de balle soit fait.

Une citoyenne demande d'installer un cendrier sur le terrain en face de la salle communautaire.

Une citoyenne demande à ce que les procès-verbaux soient sur le site Internet plus rapidement.

Un citoyen demande quand les travaux du pont Bourcier seront faits.

Un citoyen demande quand sera faite la deuxième couche d'asphalte dans le développement du Forgeron.

6. Contrats et services

19-08-186

6.1 Remplacement de ponceaux

CONSIDÉRANT la subvention du député d'un montant de 13 730 \$;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de remplacer deux ponceaux, soit à la hauteur du 278 et du 330 chemin de la Rivière des Fèves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, à procéder au remplacement des deux ponceaux mentionnés ci-haut pour un coût de 16 128 \$ plus les taxes applicables et à donner le contrat pour la réalisation des travaux à Pavage Beaulieu Inc. La différence de 2 757.10 \$ taxes incluses sera payée à même le fonds général.

ADOPTÉ

19-08-187

6.2. Octroi de contrat – Lignage

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire refaire le lignage de ses routes et chemins;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation;
- CONSIDÉRANT QU' une provision de 20 500 \$ a été prévue au budget 2019;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions, soit celle de Lignes Rive-Sud de 21 628.41 \$ et de Marquage Signalisation de 26 114.96 \$ taxes incluses;
- CONSIDÉRANT QUE Lignes Rive-Sud est le plus bas soumissionnaire conforme;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, à octroyer le contrat de lignage à Lignes Rive Sud pour un montant de 21 628.41 \$ taxes incluses. Ce montant sera payé à même le fonds général.

ADOPTÉ

19-08-188

6.3 Volet 1 et Volet 2 mesures d'urgence - achat

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie de subvention de 16 500 \$ pour l'achat d'équipement de mesure d'urgence en lien avec le volet 1 et le volet 2 du programme d'aide financière de l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec;
- CONSIDÉRANT QU' une estimation des coûts a été préparée et provisionnée au budget 2019;
- CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'acheter le matériel suivant : une trash pompe, des lits de camp, des oreillers et des couvertures ainsi que de refaire les circuits et prise extérieurs pour la génératrice;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, à procéder à l'achat de

ce matériel, pour un montant d'environ 7 350 \$ plus les taxes applicables et que la différence sera payée à partir du fonds général.

ADOPTÉ

19-08-189

6.4 Déneigement et déglacage des trottoirs au noyau villageois

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement et déglacage des trottoirs du noyau villageois s'est terminé en avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire jumeler les contrats de déneigement et déglacage des trottoirs du noyau villageois et des espaces publics municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement des espaces publics municipaux se termine en avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, à entreprendre des discussions avec l'entrepreneur Robert Thibault et d'octroyer à celui-ci, s'il y a lieu, un contrat gré à gré pour la saison hivernale 2019/2020.

ADOPTÉ

19-08-190

6.5 Panneau d'arrêt lumineux – subvention

CONSIDÉRANT la problématique au croisement du Chemin Grande Ligne et de Montée Grande Ligne;

CONSIDÉRANT la subvention de 1 260 \$ du Ministère des Transports du Québec pour l'achat d'un panneau d'arrêt lumineux;

CONSIDÉRANT la soumission de Trafic Innovation Inc. pour un montant de 1350 \$ par panneau, plus les taxes applicables,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Roy et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, à acheter 2 panneaux d'arrêt lumineux tel que mentionné dans la soumission de Trafic Innovation Inc. La différence sera payée à partir du fonds général.

ADOPTÉ

19-08-191

6.6 Contrat Pleine Terre – Branche 58 de la rivière des Fèves

- CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. de Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d'eau depuis le 1^{er} janvier 2006, en vertu des dispositions de la Loi sur les compétences municipales;
- CONSIDÉRANT QU' une demande de travaux d'entretien a été faite par la Ferme Sergyanick Inc.;
- CONSIDÉRANT QUE la branche du cours d'eau est localisée sur les territoires de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et de celle de Sainte-Martine;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'évaluer l'ampleur des travaux pour que la MRC de Beauharnois-Salaberry nous donne autorisation de procéder aux travaux;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage financièrement dans les travaux d'entretien du cours d'eau et qu'elle détermine le mode approprié de facturation et de répartition des coûts reliés aux travaux à effectuer;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, à mandater la firme Pleine Terre pour effectuer l'évaluation des travaux à réaliser sur la branche 58 de la rivière des Fèves. Ce montant sera payé par le fonds général.

ADOPTÉ

7. OMH

19-08-192

7.1 Budget révisé – 100 \$ - 500 \$

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver la révision budgétaire de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier faisant passer la part municipale pour l'année 2019 à 6 998 \$ soit une augmentation de 600 \$. Ce montant sera payé par le fonds général.

ADOPTÉ

8. Dérogation mineure

19-08-193

8.1 1, rue Mémorable

- CONSIDÉRANT QUE le lot 349, portant l'adresse civique 1, rue du Mémorable est situé dans la zone H-10;
- CONSIDÉRANT QUE la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à l'évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant du 1, rue du Mémorable;
- CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 71,34 m au 1, rue du Mémorable;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que pour ces raisons, le Conseil refuse la demande du propriétaire requérant pour les motifs suivants :

19-07-32 – 1, rue du Mémorable

Une dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 71,34 m² alors que le règlement autorise une superficie de 50m².

ADOPTÉ

9. Démissions

9.1 Marc-Antoine Thibault

Le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, dépose la lettre de démission du conseiller municipal (siège #5) monsieur Marc-Antoine Thibault et confirme l'avis de vacance à ce poste. Le conseil remercie monsieur Thibault pour son implication auprès du conseil.

9.2 Julie Roy

Le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, dépose la lettre de démission de madame Julie Roy, secrétaire-trésorière adjointe. La dernière

journée de travail de madame Roy sera le 30 août 2019. Le conseil remercie madame Roy pour ses années de services.

10. Finances

19-08-194

10.1 Adoption des dépenses

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes à payer pour la période du 12 juillet 2019 au 11 août 2019 inclusivement, totalisant un montant de 132 562.73 \$, est adoptée et peut être payée.

La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au personnel désigné, certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

ADOPTÉ

10.2 Postes budgétaires - Dépassement

Le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, dépose le bilan des dépassements de comptes pour le mois de juillet.

JUILLET			07-08-2019
POSTE	TITRE	ÉCART	EXPLICATION
02-33010-443	Déneigement tarif horaire	-1416.06	Plus de déneigement

15. Varia

16. Deuxième période de questions du public

Une citoyenne demande un suivi en lien avec les événements survenus le 9 et le 11 juillet dernier.

Une citoyenne demande si les conduites pluviales seront nettoyées.

Une citoyenne demande si les plans du réseau d'égout signés et scellés seront fournis.

Une citoyenne demande si les pompes dans le développement du Forgeron seront évaluées.

Une citoyenne mentionne qu'il serait souhaitable d'avoir des génératrices à tous les postes de pompages.

Une citoyenne demande si on peut accélérer le processus des assureurs en lien avec les événements du 9 et du 11 juillet dernier.

Une citoyenne explique qu'elle a fait le tour des municipalités avoisinantes et que nous sommes les seules avec un règlement sur les garages qui n'a pas été révisé récemment. Elle en demande la raison.

Un citoyen demande si la vidange des boues a été budgétée.

Un citoyen demande aux conseillers s'il y a un plan de fait pour éviter que d'autres refoulements aient lieu.

17. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h04.

Réjean Beaulieu,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim